

## Déclaration à la CAP des 23 et 24 octobre 2013

Aujourd'hui, nous sommes, enfin, réunis pour la CAP promotions des SACDD après de multiples péripéties.

Les SACDD ont été et sont bien maltraités dans ce ministère et notamment avec la fusion des corps et le NES.

**FORCE OUVRIÈRE** vous demande de reconnaître les SACDD car votre Institution les ignore et les méprise parfois. Cette exigence de « considération » a été sans ambiguïté rappelée le 23 septembre au secrétaire général du ministère.

**FORCE OUVRIÈRE** exige que cette commission administrative paritaire ne soit pas encore une fois la démonstration des défaillances persistantes de la gestion des ressources humaines du MEDDE-METL. Dans un contexte toujours plus tendu en terme de charges de travail et de manque de lisibilité, les perspectives sont révoltantes. Les incohérences et les décalages entre le discours politique et les actes posés sont flagrants.

Nous ne parlerons pas de la non revalorisation du point d'indice qui reste gelé depuis 5 ans déjà et du pouvoir d'achat des agents qui au mieux stagne. Certains pouvaient espérer un léger mieux avec la possibilité d'un avancement via les TA ou les examens professionnels, maintenant cela n'est même plus le cas. En effet, cette espérance a été balayée par les taux pro/pro au rabais proposés par la DGAFP.

Il est inutile que notre administration se satisfasse (*synonyme!*) des taux obtenus

par rapport aux tendances présentées début septembre, la DRH est parfaitement consciente du nombre de postes perdus pour les SACDD. Tout comme les agents ont parfaitement compris qu'il leur sera difficile d'avoir un déroulement de carrière en catégorie B.

Depuis des mois, **FORCE OUVRIÈRE** alerte l'administration sur le mal être des SACDD et sur leurs attentes légitimes. Mais l'administration fait semblant de ne pas nous entendre pour ne pas être obligé de répondre à nos demandes. Elle se contente de faire des promesses que finalement, elle ne tient pas. Aujourd'hui, les SACDD et leurs élus **FORCE OUVRIÈRE** n'acceptent plus la façon dont est considéré le dossier des SACDD.

Le 23 septembre, M. MAZURIC s'est engagé à travailler sur la gestion des SACDD en se basant sur le rapport d'expertise du CGEDD.

**FORCE OUVRIÈRE** demande à être écouté et associé à ce chantier dans le cadre d'un véritable dialogue social. **FORCE OUVRIÈRE** ne sera pas complice d'une nouvelle mise en scène trompeuse de concertation comme celles auxquelles nous avons assisté pour la fusion des corps ou la gestion des promotions. Le résultat de cette absence d'écoute, la DRH ne peut que confirmer, a été navrant.

Concernant les promotions 2013, **FORCE OUVRIÈRE** vous rappelle madame la présidente, que les modalités de promotions ont été imposées aux organisations syndicales lors de la réunion du 8 janvier 2013.

A l'issue de cette réunion, après avoir

**S.A.C.D.D**

modifié à la marge les critères de promotions, la DRH a envoyé aux services la circulaire promotion sans plus de concertation que ces deux petites heures de présentation!

**FORCE OUVRIERE** avait pourtant alerté la DRH concernant l'élaboration des tableaux TRGS avec une inévitable injustice pour les agents du corps des SACDD.

Dans le cadre des promotions, nous exigeons la promotion hors quota des TRGS.

Les SACDD doivent pouvoir atteindre le dernier niveau de grade sans pour autant attendre d'avoir atteint l'âge de la retraite.

**FORCE OUVRIERE** revendique également pour les SACDD :

- la reconnaissance des qualifications des SACDD;
- l'augmentation des ratios promus/promouvables pour permettre à l'ensemble des SACDD d'atteindre le dernier échelon du dernier niveau de grade du corps;
- la mise en place de véritables mesures dérogatoires pour l'accès à la catégorie A. Que notre administration soit satisfaite de la mise œuvre du CIGEM et s'auto-congratule tout comme certains syndicats des 20 postes obtenus pour le passage de B en A est méprisant pour le 1/3 des SACDD qui sont au 3ème niveau de grade et n'ont aucune réelles perspectives d'évolution de carrière
- la revalorisation du régime indemnitaire visant à un alignement sur celui du ministère de l'industrie.

**FORCE OUVRIERE** rejette la Prime de Fonction et de Résultats (PFR).

La PFR, que notre ministère s'est empressé de mettre en place contrairement à d'autres, est cette année encore vecteur d'injustice criante pour les SACDD.

En instaurant un pallier supplémentaire de la part fonction, les différences de montant du régime indemnitaire se sont

aggravées, pouvant atteindre jusqu'à **2325 €** d'écart par an pour le même niveau de grade. Cette différence de traitement au sein d'un même corps est inacceptable et existe dans notre ministère uniquement ( ou exclusivement) chez les SACDD.

N'est-ce pas là encore, une preuve du discrédit des SACDD ?

**FORCE OUVRIERE** vous rappelle que 60% des SACDD ont une cotation de poste à 3,5. Le professionnalisme, l'expérience et l'expertise des SACDD doivent être reconnus et valorisés par une répartition cohérente entre les grades et les niveaux de fonctions. Il est totalement anormal qu'un SACDD de classe supérieure ou de classe exceptionnelle soit positionné sur une part fonction de 3,5. Tout comme un SACDD de classe normale doit pouvoir avoir une cotation supérieure grâce à l'expérience acquise.

Cela permettrait davantage de fluidité dans la mobilité des agents.

La semaine dernière, **FORCE OUVRIERE** vous avait alerté sur la gestion dramatique de cette prime notamment lors d'une mutation AC vers SD ou d'un changement de poste avec une cotation inférieure.

**FORCE OUVRIERE** avait exigé que ce dossier soit immédiatement pris en main par la DRH. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Nous vous rappelons que des agents vont être ponctionnés de la somme des trop perçus en fin d'année et pour certains le montant peut atteindre 700 €. **FORCE OUVRIERE** demande à ce que ce remboursement soit étalé dans le temps comme l'a été le versement.

Enfin, les représentants **FORCE OUVRIERE** des SACDD exigent que cette instance paritaire ne soit pas la chambre d'enregistrement des classements des DREAL. Ces classements sont souvent incompréhensibles pour les élus. Les critères, quand ils existent, sont différents d'une région à l'autre et rompent ainsi l'égalité de traitement entre les agents.

Merci de votre attention

## Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM : PRENOM :  
 SERVICE :  
 INM (indice net majoré) :  
 ADRESSE :  
 TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous

SN FO-PETULTEM

MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche  
 92055 - Paris La Défense Cedex 04